



HABITAT ET LOGEMENT

# Programme Local de l'Habitat (PLH)

La communauté urbaine Le Havre Seine Métropole a pour objectif de conduire une politique de l'habitat conforme à l'intérêt des habitants de son territoire. Sa mise en œuvre vise à rénover, adapter et construire du logement au regard des besoins de ses habitants, en assurant une répartition diversifiée et équilibrée de l'offre de logements.

## Qu'est-ce que le Programme Local de l'Habitat (PLH) ?

---

Adopté en Conseil Communautaire du 7 juillet 2016, c'est un outil partenarial, élaboré avec l'ensemble des acteurs de notre territoire. Document stratégique en faveur de l'amélioration de l'habitat, il doit faire émerger de nouvelles dynamiques, promouvoir l'innovation et répondre aux besoins des populations en matière de modernisation, de confort, d'accessibilité et de rénovation

énergétique.

## Revitalisation des centres-villes

---

Le PLH prévoit de consacrer 70% des efforts financiers à la rénovation des logements existants, en particulier dans l'habitat collectif, en portant une attention particulière à la revitalisation des centres villes et des centres des communes de notre territoire. Revitaliser les centres, c'est favoriser la proximité des équipements, des services, des commerces et des transports en commun, c'est développer une politique équilibrée de l'habitat à l'échelle communautaire.

Nous agissons pour améliorer l'habitat ; que vous soyez professionnels, syndicats, bailleurs ou particuliers, ce nouveau PLH vous concerne tous.

## Un document à partager

---

Le PLH est l'outil qui définit la politique de la Communauté Urbaine en matière d'habitat, de logement et d'hébergement.

À partir d'un diagnostic partagé du territoire réalisé en collaboration avec les communes, les acteurs et les professionnels de l'habitat du territoire, **il fixe les moyens techniques, humains et financiers pour y parvenir.**

Établi pour une durée minimale de 6 ans et intégré au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le PLH a vocation à définir la politique de l'habitat en coordination avec les autres domaines de l'aménagement du territoire.

## 6 actions prioritaires

---

- Rénover et adapter le parc existant.
- Massifier la rénovation énergétique.
- Adapter l'effort de construction à la demande.
- Favoriser le parcours résidentiel.
- Organiser la mixité sociale.
- Satisfaire les besoins en logements accessibles aux personnes handicapées, aux personnes âgées, aux jeunes et aux étudiants.



### ***Bon à savoir***

Actuellement en cours de validation, le premier PLH de la Communauté urbaine à 54 communes sera mis en application début 2022.